



FORMATION - VALIDATION DES
COMPÉTENCES - CERTIFICATION

VOUS ÊTES UN ACTEUR DE LA GESTION DE L'EAU : VALORISEZ LES COMPÉTENCES DE VOS AGENTS !

Gérer l'eau, la consommer, la produire, la traiter implique des compétences de plus en plus agiles, efficaces. L'acquisition de ces compétences ou leur reconnaissance sont des outils importants pour garantir une gestion performante de la première ressource wallonne : l'Eau.



Des outils pour développer et valoriser les compétences de vos agents !

FAITES VALIDER LES COMPÉTENCES DE VOS AGENTS !

**Votre commune ou intercommunale gère un réseau d'Eau Potable !
La validation des compétences vous permet de valider les compétences de votre fontainier voire de lui permettre des évolutions dans sa carrière !**

La validation des compétences vous permet en effet de valider les compétences de vos fontainiers afin de leur permettre :

- d'avoir accès à un examen de recrutement en D1/2
- d'évoluer dans sa carrière (passage de D1 vers D2, D2 vers D3, D3 vers D4 [1] [2])

Le centre Forem Polygone de l'Eau, Centre de Validation des compétences pour ce métier, a déjà validé les compétences de 118 personnes et 43 sont encore programmées d'ici fin janvier 2024. Cela représente plus de 60 entreprises dont de nombreuses communes.

[1] Si la circulaire du 25 janvier 2011 sur la valorisation des compétences a été intégrée dans les statuts de l'institution.

[2] Un titre de compétence ne peut être valorisé qu'une seule fois.

Les compétences pour le métier de fontainier peuvent être validées dans le centre FOREM Polygone de l'eau situé à Verviers, ainsi que dans ses deux nouvelles antennes à Dinant et à Frameries.

DEUX TITRES DE COMPÉTENCES

- Assembler et poser des canalisations dans une tranchée
- Assembler et poser un raccordement chez le client final

Pour obtenir plus de détails sur le contenu et le déroulement des épreuves, cliquez sur ce lien :

<https://www.cvdc.be/metiers/fontainierere-94>

FORMEZ VOS AGENTS !

FORMATIONS AGRÉÉES DE BASE

- Électrosoudage du PEHD appliquée au réseau d'eau (16 heures)
- Fontainerie : niveau débutant (40 heures)
- Fontainerie : niveau expérimenté (16 heures)

FORMATIONS AGRÉÉES CONTINUES

- Hydraulique appliquée au réseau d'eau (16 heures)
- Initiation à Certibeau (7 heures)
- Pose et réparation d'une conduite en PVC pour la distribution d'eau (8 heures)

CERTIBEAU

La certification des immeubles bâtis pour l'eau

Vous souhaitez informer vos travailleurs sur la Certification des Immeubles Bâtis pour l'Eau (CertIBeau) afin de respecter le code de l'eau dans les permis d'urbanisme et informer les futurs acquéreurs de la législation ?

Le CertIBeau, pour **Certification des Immeubles Bâtis pour l'Eau**, a pour objet une meilleure gestion et une meilleure information des risques liés au cycle de l'eau dans les habitations et les bâtiments publics et privés. Ainsi, l'objectif de la procédure est d'assurer que les installations intérieures soient conformes à la législation en vigueur (principalement le Règlement Général de Distribution d'eau et le Règlement Général d'Assainissement), cette certification n'implique aucune nouvelle obligation ou norme technique.*

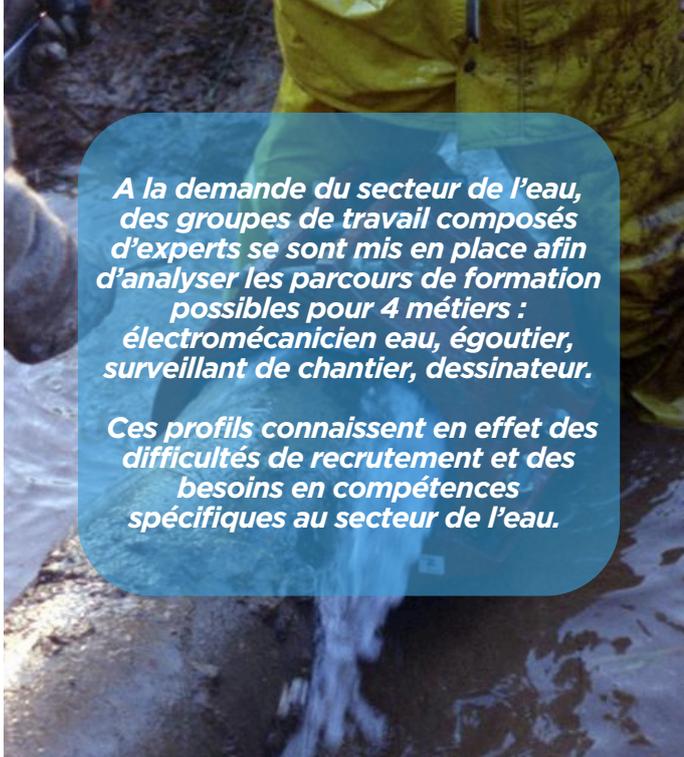
En effet, si la qualité de l'eau distribuée est excellente, les sources de détérioration sont nombreuses et localisées à l'intérieur de l'habitation (adoucisseurs, canalisations corrodées, citerne d'eau de pluie connectée au réseau d'eau potable etc..). Ces détériorations sont autant de risque de contamination du réseau public de distribution. Par ailleurs, concernant l'assainissement, on constate que certaines habitations non raccordées aux égouts rejettent directement des eaux grises/noires dans le sol, ne respectent pas les permis d'urbanisme, dispose d'un permis d'urbanisme ne respectant pas le code de l'eau, introduisent des eaux claires dans les égouts unitaires, n'ont pas installé ou déclaré une station d'épuration individuelle.

C'est pour prévenir ces risques que CertibEau a été mis en place afin de :

- vérifier la conformité de l'installation par rapport aux prescriptions techniques.
- informer les propriétaires sur l'état de leurs installations et sur les travaux à réaliser pour les mettre aux normes.
- rappeler aux pouvoirs locaux la nécessité de respecter le code de l'eau lors de l'octroi du permis d'urbanisme.
- fournir une information pertinente aux futurs acquéreurs d'une habitation qui ignorent trop souvent où vont leurs eaux usées.

La formation "Initiation à Certibeau" (formation agréée continue) est organisée par le Centre de compétence FOREM Polygone de l'eau : <https://www.formation-polygone-eau.be/certibeau>.

* <https://www.certibeau.be/fr/certibeau-pourquoi>



A la demande du secteur de l'eau, des groupes de travail composés d'experts se sont mis en place afin d'analyser les parcours de formation possibles pour 4 métiers : électromécanicien eau, égoutier, surveillant de chantier, dessinateur.

Ces profils connaissent en effet des difficultés de recrutement et des besoins en compétences spécifiques au secteur de l'eau.



TÉMOIGNAGE

Patrick Thomas, fontainier à la commune de Tellin, a récemment obtenu le titre de compétence de fontainier expérimenté. Une opportunité unique pour lui d'évoluer dans sa carrière et d'être valorisé à un grade supérieur. Il nous dévoile son parcours et nous livre ses impressions sur le dispositif.

Pouvez-vous nous expliquer en quelques mots votre parcours ?

J'ai travaillé dans différents secteurs jusqu'à mon engagement à la commune de Tellin, il y a bientôt 30 ans. J'y travaille comme fontainier pour le service des eaux depuis 25 ans. J'ai appris le métier pendant une dizaine d'années avec un collègue expérimenté. J'ai également appris sur le terrain et par l'expérience. A mon tour, je transmets mon savoir à des collègues plus jeunes.

Comment avez-vous eu connaissance du dispositif de validation des compétences ?

Il y a quelques années, j'ai entendu parler de la validation des compétences pour les personnes peu ou pas qualifiées, via les médias. J'ai ensuite suivi une formation de 5 jours au Polygone de l'eau à Verviers et j'ai obtenu le titre de compétences 'Fontainier', ce qui m'a permis d'évoluer dans ma carrière.

Que vous a apporté cette validation/valorisation des compétences au plan personnel ?

Cette formation m'a forcé à me dépasser et à sortir de mes habitudes, car j'y ai utilisé du matériel et des matériaux que je n'avais jamais utilisés auparavant. Au niveau humain, ces quatre jours ont été riches en échange et partage, aussi bien avec les autres participants qu'avec les formateurs et examinateurs.

Que vous a apporté cette validation/valorisation des compétences au plan professionnel ?

Cela m'a permis d'obtenir un grade supérieur. Outre cet objectif, la formation m'a appris à travailler la fonte ductile, que je ne connaissais que de nom. Les formateurs ont également mis l'accent sur les règles de sécurité (petit rappel parfois bien nécessaire) et ont partagé énormément de savoir-faire que j'ai mis en pratique dans mon travail quotidien.

Conseilleriez-vous la validation des compétences à d'autres agents ? Pourquoi ?

Oui et je l'ai d'ailleurs déjà conseillée à mon employeur pour le jeune collègue que je forme actuellement. Car cette validation des compétences nous permet d'intégrer les bonnes pratiques qui devraient être suivies par tous, mais que la réalité de terrain nous fait parfois oublier pour différentes raisons (manque de temps, budget limité,...). Je suis revenu avec un bagage supplémentaire, que j'essaie d'appliquer le plus possible.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

CENTRE FOREM POLYGONE DE L'EAU VERVIERS

Rue de Limbourg, 41B - 4800 Verviers

Tél. : 087 / 32 61 02

polygone-eau.info@forem.be

www.formation-polygone-eau.be

Antenne de Frameries : Route de Bavay, 92 - 7080 Frameries

Antenne de Dinant : Rue Saint-Jacques, 350 - 5500 Dinant